

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C___3_12_2021-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 65

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 décembre 2021

DIRECTION GÉNÉRALE - DÉFINITION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ; CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET GESTION DE PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Sophie BOUTRIT à Romain DUPEYROU, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Anne-Lydie LARRIBAU, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Christelle CHASSAGNE, Nicolas ROBIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

DIRECTION GÉNÉRALE - DÉFINITION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ; CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET GESTION DE PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

INTERET COMMUNAUTAIRE VOIRIE ET PARC DE STATIONNEMENT

Vu notamment la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et entretien de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération des 25 février 2000, 23 mars 2000, 28 septembre 2000, 21 décembre 2000, 17 septembre 2001, 18 février 2002, 6 mai 2002, 27 juin 2002, 9 décembre 2002, 28 septembre 2003, 9 décembre 2003, et 3 mai 2004 ;

Considérant que la création, l'aménagement et l'entretien des voiries comprises dans le périmètre des zones d'activités économiques sont directement liés à l'aménagement et au développement de ces zones, elles-mêmes reconnues d'intérêt communautaire ;

Considérant que suite à la délibération du 23 septembre 2019, il a été acté de prendre en compétence optionnelle, la compétence relative à la voirie et aux parcs de stationnement et d'en définir un intérêt communautaire avant le 31 décembre 2021 ;

La délibération du 23 septembre 2019 exposait par ailleurs la réflexion suivante en matière de compétence voirie :

« Les contours de cette compétence peuvent être appréhendés à travers trois axes :

- la desserte des équipements communautaires maillant le territoire,
- la desserte routière du territoire par un réseau structurant,
- les infrastructures favorisant les mobilités douces, actives et alternatives à la voiture. »

Considérant qu'il est ressorti des débats en bureau et conférence des maires relatifs à cette compétence que la CAN doit intervenir directement comme maître d'ouvrage sur certaines voiries dites « structurantes » identifiées comme telles : le Boulevard Willy Brandt, à Niort, est proposé en premier lieu, sachant que le contour de cet intérêt communautaire pourra évoluer ultérieurement ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Confirme l'intérêt communautaire du Boulevard Willy Brandt à Niort (3 821 ml, sa piste cyclable et les ouvrages d'arts associés) à compter du 1^{er} janvier 2022, comme voirie « structurante » mentionnée en annexe (plan), et autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout acte relatif à cette reconnaissance,
- Confirme l'intérêt communautaire de l'installation, la maintenance et l'entretien des abris-voyageurs affectés au service public de transport collectif sur le territoire des communes membres,
- Confirme l'intérêt communautaire de l'aménagement et mise en accessibilité des quais sur voirie nécessaires à l'exploitation du service public de transport collectif sur le territoire des communes membres,
- Déclare d'intérêt communautaire le parc de stationnement à proximité du Pôle Universitaire de Niort (cf. deux annexes).

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20211213-C__3_12_2021-DE